

**Réunion publique du Conseil de quartier Pont de Flandre**  
**Mercredi 17 octobre 2012 – centre d’animation Curial**

- Réunion animée par **Lélia Giovangigli**, déléguée du Maire pour le quartier Pont de Flandre

**Ordre du jour :**

- **Présentation des travaux de la gare RER Rosa Parks**

En présence : Tung NGUYEN, directeur d’opération Réseau Ferré de France / Olivier PICOLET, maîtrise d’ouvrage SNCF

- **Changement d’adresse de la résidence Michelet**

En présence : Edith BURGEAT, gérant Direction Territoriale Nord-est Paris Habitat / Dominique MERRIEN, La Poste

- **Tirage au sort des habitants pour le renouvellement du groupe d’animation du Conseil de quartier**

**Présentation de la gare RER Rosa Parks**

Le projet de la gare Rosa Parks consiste à implanter un arrêt supplémentaire sur la ligne du RER E, entre les stations Magenta et Pantin, dans le 19<sup>e</sup>. Un pôle d’échanges multimodal avec les tramways T3 et le futur prolongement du T8, ainsi que les lignes de bus du nord-est parisien sera créé. Il sera créé également un passage public piéton sous les voies ferrées reliant la rue Gaston Tessier vers le secteur Macdonald.

La gare doit être livrée fin 2015, elle comptera un train toutes les 4 minutes aux heures de pointe et toutes les 10 minutes aux heures creuses. Le trajet vers Magenta/Gare du Nord durera 3 minutes et vers Haussmann/Saint-Lazare 7 minutes. La perspective est d’avoir 85.000 voyageurs par jour.

Le projet de construction de la gare sera réalisé concomitamment avec 5 autres projets :

- 1) La reconversion des entrepôts Macdonald
- 2) La création de la ligne de tramway T3 (fin 2012)
- 3) La construction de deux immeubles de bureaux et commerces mitoyens à la gare
- 4) L’aménagement de la rue Gaston Tessier
- 5) L’aménagement de la rue d’Aubervilliers

Pour l’implantation de cette gare RER, la plateforme ferroviaire, sur une portion de 1,5 km, sera élargie des deux côtés de la gare et les voies ferrées seront déplacées pour libérer de la place pour l’insertion du futur quai central.

La gare Rosa Parks sera composée d’un quai central de 225 mètres de long et 15 mètres de large, elle sera couverte en partie centrale par un abri de quai. Le bâtiment gare sera localisé sous les voies avec une salle d’échanges, des rampes d’accès, des escaliers mécaniques et deux ascenseurs.

Il y aura deux entrées de gare : côté sud sur la rue Gaston Tessier et côté nord vers le secteur Macdonald. Un passage urbain sous les voies, prolongé côté nord par un parvis ouvert vers le tramway T3 en correspondance est prévu.

Les installations de la gare seront entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Des boutiques et des commerces seront implantés au rez-de-chaussée. Inscrite dans une démarche de modernité et de développement durable, elle sera dotée de panneaux photovoltaïques pour des économies d'énergie, un toit végétalisé pour une récupération des eaux de pluie et de collecte de ces mêmes eaux pluviales pour le lavage et les sanitaires.

Le planning des travaux :

**2012-2013**

Réalisation des murs de soutènement pour élargir la plateforme ferroviaire (parc du Pont de Flandre, rue Gaston Tessier et rue d'Aubervilliers) et préparation des voies

**2013-2014**

Agrandissement du pont ferroviaire rue d'Aubervilliers et création du passage urbain sous les voies afin de relier les quartiers Michelet et entrepôts Macdonald reconvertis

**2014-2015**

Construction de la gare : bâtiment de service, accès et correspondances

**Décembre 2015**

Mise en service de la gare Rosa Parks et du passage urbain

Les dates à retenir autour des chantiers :

**De fin août 2012 à janvier 2013**

Le rétrécissement de la chaussée sous le pont ferroviaire de la rue d'Aubervilliers. La circulation s'effectuera en double sens, sur deux voies au lieu de trois. Ces travaux visent à préparer les piliers, avant son prochain agrandissement.

**Depuis septembre 2012**

Fermeture d'une chaussée rue Gaston Tessier. La chaussée côté voies ferrées est définitivement fermée, le double-sens de circulation s'effectue sur la chaussée côté résidence Michelet. Les places de stationnement situées le long du terre-plein central sont supprimées. Cette modification de voirie permet de libérer la place nécessaire à la construction de la future gare, de son parvis d'entrée et du passage piéton qui reliera la rue Gaston Tessier au secteur Macdonald.

**Circulation interrompue sous le pont de la rue d'Aubervilliers**

Du mardi 7 mai à 22 h au lundi 13 mai 2013 à 5 h

Du mercredi 14 août à 12 h au lundi 19 août 2013 à 5 h

Du mercredi 30 octobre à 12 h au lundi 4 novembre 2013 à 5 h

Lors de ces trois week-ends prolongés, la circulation de la ligne E du RER subira des perturbations. Afin d'effectuer les manœuvres d'élargissement du pont ferroviaire, les chaussées seront fermées à la circulation. Des navettes seront mises en place afin d'assurer aux riverains la liaison entre le nord et le sud, pendant la fermeture de la rue sous le pont.

**Changement d'adresse résidence Michelet**

Dans la démarche de rénovation du quartier, nous avançons dans une nouvelle étape qui est le changement d'adresse de la résidence Michelet.

Jusqu'à présent le courrier des habitants de la résidence a été distribué par les gardiens, sachant qu'il existe une seule adresse pour toutes les tours et que pour cela les facteurs ne peuvent pas faire le tri des correspondances. Avec la nomination des trois nouvelles rues la distribution des courriers va être faite entièrement par La Poste.

Cette démarche doit commencer début 2013 et sera suivie de près par la Mairie du 19<sup>e</sup>, la DPVI, Paris Habitat et La Poste.

Les gardiens des immeubles vont aussi accompagner les habitants dans le processus de changement d'adresse. Ils ont été formés et pourront ainsi aider les personnes dans leurs démarches.

Un courrier d'attestation du changement d'adresse, avec l'explication de la procédure, sera envoyé à tous les résidents. Le courrier contiendra également une attestation de Paris Habitat confirmant que le locataire ne changera pas de logement et aussi un courrier type qui pourra être adressé aux proches des résidents.

Dans un deuxième courrier, une autorisation de communication de la nouvelle adresse sera envoyée ainsi qu'une liste, non exhaustive, de grands organismes administratifs qui doivent être informés de ce changement, par exemple : l'assurance maladie, la CAF, EDF, Pôle emploi, etc.

Un dépliant qui explique le processus, les nouvelles adresses des bâtiments, le plan du quartier et les moyens de faire connaître la nouvelle adresse sera envoyé à tous les résidents.

Il n'est pas nécessaire de réaliser le changement d'adresse pour les papiers d'identité, mais seulement pour les cartes grise de voitures.

La transition va durer d'un à deux ans, La Poste et Paris Habitat vont accompagner l'évolution des changements.

Il n'y aura pas de double adresse, une fois le changement d'adresse communiqué, il faudra utiliser toujours la nouvelle.

Pendant un an, tout le courrier qui arrivera à l'ancienne adresse serait traité par les gardiens. A la suite de cela ou quand 80% de courriers des résidents auront la bonne adresse, La Poste sera responsable pour toute la distribution et, à ce moment-là, les courriers qui ne contiendront pas la nouvelle adresse seront renvoyés à l'expéditeur.

Le changement d'adresse dans la résidence Michelet s'avère nécessaire pour faciliter la réception des courriers, des colis, la localisation des habitants et des bureaux dans la résidence. Il y a plusieurs immeubles et divers bureaux qui ont la même adresse. Même pour les pompiers cela est nécessaire, car ils arriveront plus vite avec une adresse plus précise.

Le processus de changement commencera donc début 2013, le temps sera pris d'accompagner et attendre que les habitants s'habitue au processus.

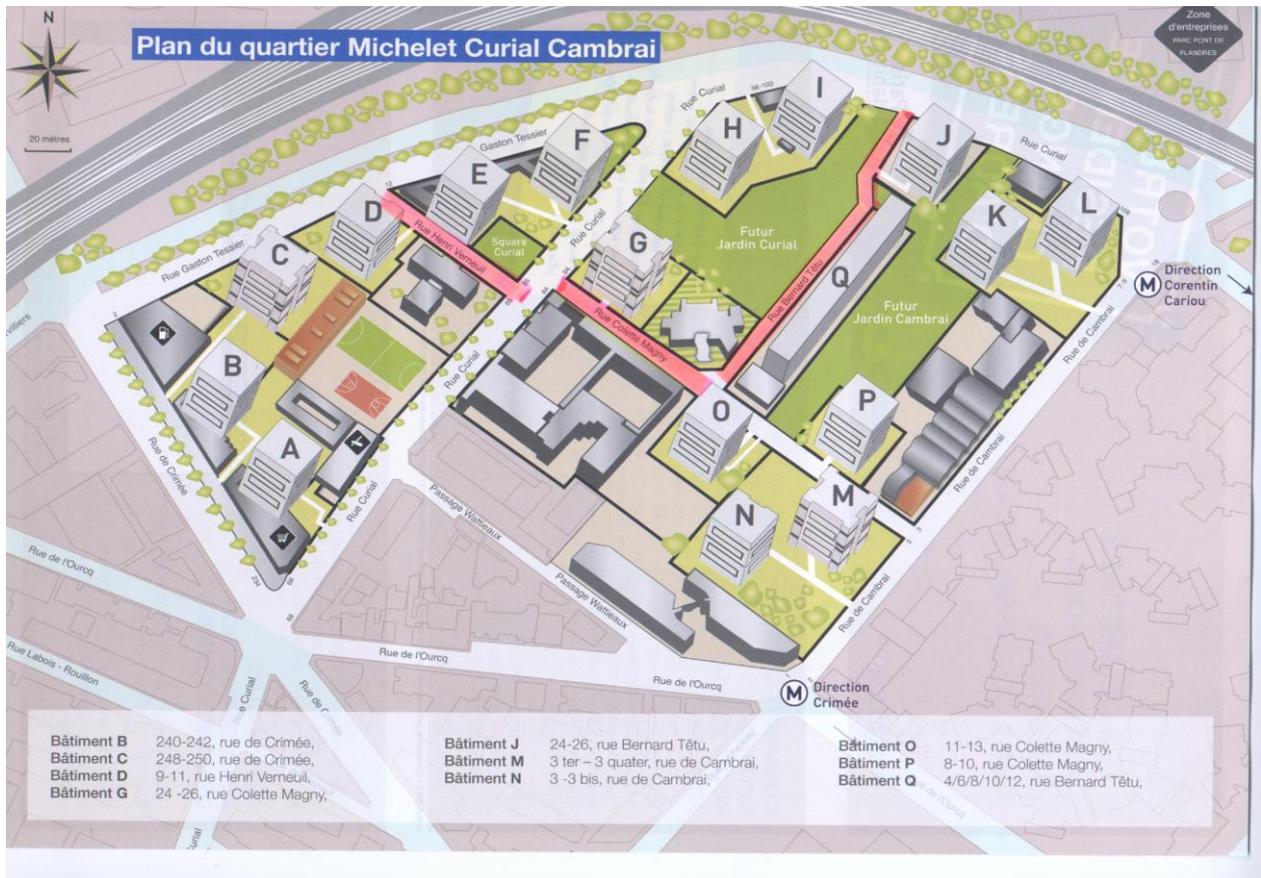
Les noms des trois nouvelles rues ont été choisis par les habitants de la résidence dans une concertation organisée par la Mairie. Les noms plébiscités sont :

**Rue Henri Verneuil** : réalisateur et scénariste de cinéma

**Rue Bernard Têtu** : médecin généraliste ayant exercé dans la résidence Michelet dès sa construction

**Rue Colette Magny** : chanteuse auteur-compositeur longtemps habitante de l'avenue de Flandre.

Ci-dessous le plan du quartier avec la localisation et la mise en évidence des 3 nouvelles rues (rue Henri Verneuil, rue Colette Magny, rue Bernard Têtu) et les nouvelles adresses des bâtiments :



## Tirage au sort du collège «habitants» du conseil de quartier

Pour renouveler le collège « habitants » du Conseil de quartier Pont de Flandre, 7 personnes ont été tirées au sort. Par respect de la parité, deux urnes ont été installées, l'une pour recueillir les bulletins des candidat(e)s, l'autre pour recueillir les bulletins des candidat(e)s.

Résultat du tirage au sort :

- ALEGRIA Jorge
- BAGNAUDE Evelyne
- DEVIENNE Annie
- FOUQUET Joëlle
- RAIS Magda
- SEILLIER Thierry
- SOUM-FONTEZ Jean-Christophe

Ils sont désignés pour un mandat de deux ans.

**Bureau des Conseils de quartier**  
**01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85**  
**5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris**  
**[www.mairie19.paris.fr](http://www.mairie19.paris.fr)**

